



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 mars 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiââ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Hervé BRUYERE, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Claude PINON, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Françoise TENENBAUM, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. François-André ALLAERT, M. Jean PERRIN, M. Gaston FOUCHERES, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Christian PARIS, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Jean-Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Gérard DUPIRE, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU, Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Recrutement d'un chargé de mission TCSP

Afin de piloter la mise en place d'un transport en commun en site propre sur l'Agglomération dijonnaise, il est proposé de recruter un chargé de mission, rattaché au Directeur Général des services et dont les principales missions seraient définies comme suit :

- Piloter et coordonner les études en associant les différents partenaires,
- Proposer des solutions qui intégreront les problématiques liées à l'urbanisme, à la voirie, aux couloirs de bus, aux installations diverses (existantes ou à créer) afin de disposer d'un dispositif global de transport garantissant la cohérence et la pertinence du service offert à la population de l'Agglomération en matière de modes de déplacement,
- Piloter le projet dans le souci d'un partenariat privilégié avec les élus et les services des communes, ainsi que les services communautaires concernés (pôle urbanisme, Direction des transports, mission vélo, service voirie),
- Assurer le suivi des travaux et de leur planning de mise en oeuvre,
- Proposer et coordonner les actions de communication et de promotion des modes de transport en commun en site propre retenus.

Le candidat retenu devra impérativement justifier d'une expérience réussie dans un projet de même nature et d'une expertise technique en matière de transports et/ou voirie.

Aussi apparaît-il nécessaire, compte tenu de ce profil de poste très spécifique, d'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel de catégorie A pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois, à compter de la date de recrutement.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- **de créer** un emploi de chargé de mission TCSP à compter du 1er avril 2007 pour assurer les fonctions décrites ci-dessus;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à recruter un agent contractuel de catégorie A en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois, à compter de la date du recrutement;
- **de fixer** la rémunération de l'emploi par référence à la grille des ingénieurs en chef de classe exceptionnelle et de faire bénéficier l'agent, en fonction de son expertise et de son expérience antérieure, de la prime de service et de rendement et de l'indemnité spécifique de service ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le - 2 AVR. 2007
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 2 AVR. 2007

